

Lumni

ENSEIGNEMENT

Aides à la presse écrite : faut-il réformer le système ?

Article paru sur le site Vie publique le 30 juin 2021

En 2021, un rapport du sénateur Roger Karoutchi fait un état des lieux des aides publiques à la presse dont le système a été réformé en 2019. Le sénateur s'interroge sur le bien-fondé de maintenir un système d'aide majoritairement orienté vers la presse papier à l'heure du tout digital. [...]

Dans la crainte d'une trop grande dépendance des titres de presse vis-à-vis des subventions, dans un secteur en difficulté, il dresse une série de préconisations parmi lesquelles :

- la mise en place de nouveaux critères de qualification à cette aide pour les titres de presse (niveau d'accessibilité en ligne, participation du titre à la connaissance et au savoir, degré d'indépendance du titre) qui pourrait se substituer à la catégorisation ;
- le désengagement financier progressif de l'État de l'aide au portage et au transport postal pour les titres de presse, compte tenu de la baisse du volume de titres postés (- 35 % de 2013 à 2018) ;
- la fusion de ces aides en une aide unique, évolutive selon le degré d'indépendance des entreprises de presse, tout en comptant sur le renfort des instruments juridiques susceptibles d'améliorer les ressources des titres (application des droits voisins, augmentation des recettes liées à la publicité en ligne...).